

La feuille du tri

JOURNAL D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ÉDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN

Juin 2016

www.smirtomduvexin.net



Éditorial

La réforme territoriale avec les lois MAPTAM et NOTRe a bouleversé le paysage de bon nombre de syndicats intercommunaux et le SMIRTOM du Vexin n'a pas fait exception en devant faire face au retrait de 11 communes des Yvelines qui ont fusionné avec d'autres EPCI pour constituer la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise ; cette réorganisation entraînant pour Jocelyn Reine une incapacité légale d'exercer la fonction de président du SMIRTOM du Vexin.

Le 11 février dernier le comité syndical s'est donc réuni à la salle des fêtes de Vigny afin d'élire un nouvel exécutif.

Les délégués m'ont ainsi nommé à la tête du SMIRTOM du Vexin pour un mandat de 4 ans.

Assisté des 3 vice-présidents, Brahim MOHA, maire-adjoint de la commune d'Epiais-Rhus, Claude DELAUDAUD, maire-adjoint de la commune de Maudétour-en-Vexin et Armand DEDIEU, maire de Bréançon, je vais veiller à ce que le syndicat soit en mesure de faire face aux échéances futures.

Très prochainement, il nous appartiendra de considérer l'avenir du centre de tri de Vigny et de décider des mesures à mettre en place dans le cadre de la recommandation R437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Nous devons également nous pencher sur les nouveaux marchés aux horizons 2018 pour la collecte et les déchèteries, 2019 pour le centre de tri et 2021 pour l'incinération.

Il nous faudra rapidement décider des optimisations à mettre en place en matière de réduction des déchets, d'extension des consignes de tri, de modalité de collecte (porte à porte et/ou points d'apport volontaire) et de mode de redevance pour tenir nos objectifs tout en gardant à l'esprit la nécessité de maîtriser les coûts de collecte et de traitement qui inexorablement impactent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Je tiens à remercier vivement l'ensemble des élus, délégués des communes et des communautés de communes de m'avoir élu à la présidence, succédant ainsi à Yves de KERVEGUEN, fondateur du syndicat et à Jean NICOLLET, Georges MAST, Jean-Claude BOIRAU, Jocelyn REINE tous présidents auxquels je souhaite rendre hommage pour leur attachement et leur implication envers ce syndicat.



Didier GABRIEL
Président du SMIRTOM du Vexin
Maire du Bellay-en-Vexin



Brahim MOHA
Maire-adjoint d'Epiais-Rhus



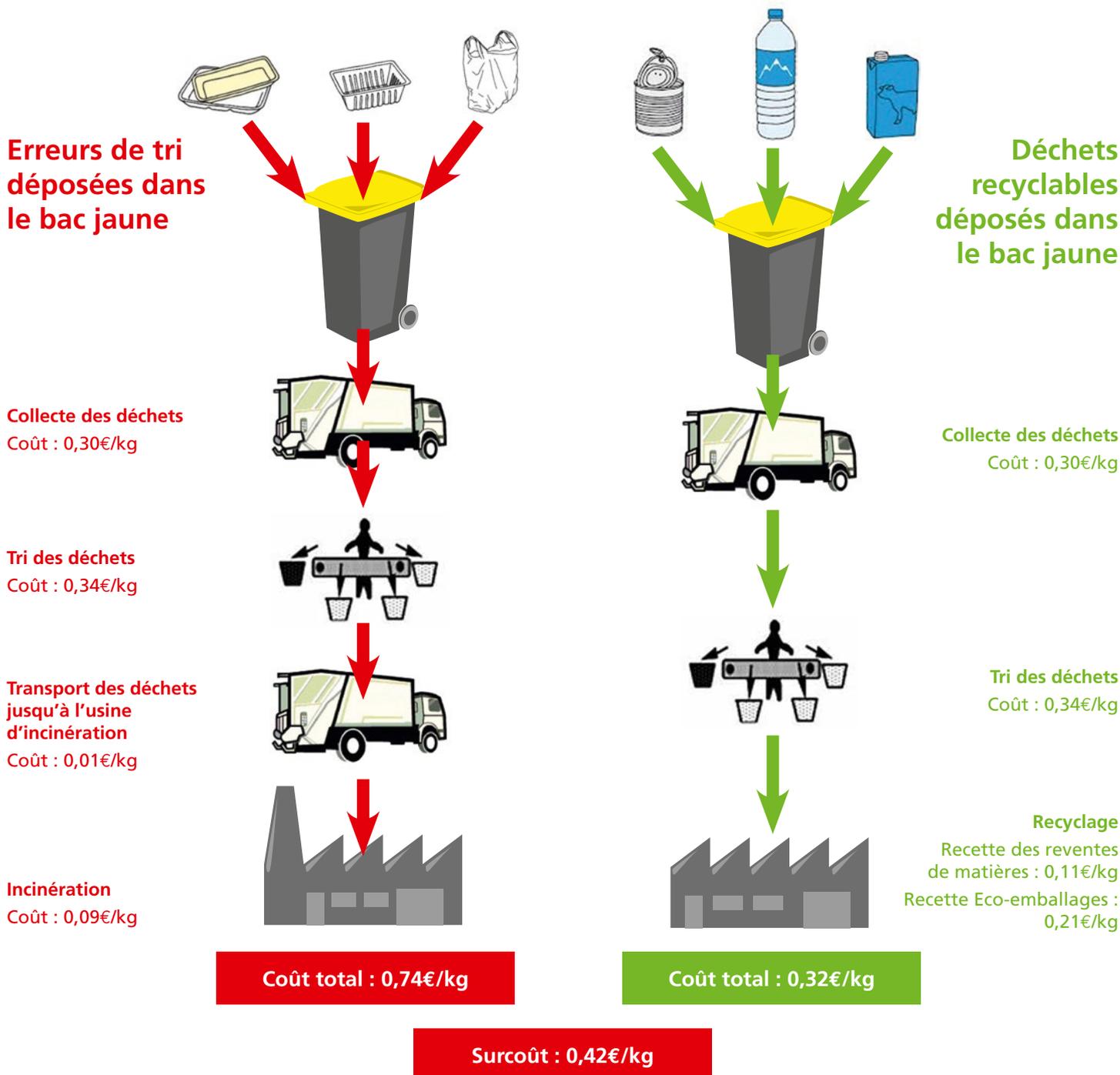
Claude DELAUDAUD
Maire-adjoint de Maudétour-en-Vexin



Armand DEDIEU
Maire de Bréançon

Après collecte, les déchets des bacs à couvercle jaune et bleu sont acheminés sur le centre de tri de Vigny. Les erreurs présentes dans ces bacs finissent également sur la chaîne et sont retirées manuellement.

Le traitement de ces erreurs de tri coûte cher.



En 2015, le taux moyen d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune était de 22,6%, soit 297 tonnes de déchets non conformes aux consignes de tri. Ce tonnage a généré un surcoût de 124 740 €, soit environ 1,85 € par habitant.

L'impact des erreurs de tri est d'autant plus important qu'une seule erreur de tri peut polluer l'ensemble d'un bac ou d'un camion de collecte. Ainsi, le contenu d'un emballage non vidé peut se répandre sur les autres emballages et les rendre impropres au recyclage.



Le SMIRTOM du Vexin effectue des actions de communication tout au long de l'année. Les ambassadeurs de tri sont disponibles pour répondre à vos questions et vous guider dans le tri de vos déchets.

N'hésitez pas à les contacter au 01 34 66 18 40.



CONTRÔLES DE LA QUALITE DU TRI

Les ambassadeurs de tri effectuent d'avril à septembre des suivis de tournées. Ils précèdent le camion de collecte et effectuent un contrôle de la qualité du tri sur la partie supérieure des bacs à couvercle jaune et à couvercle bleu.

Les éventuelles erreurs de tri sont retirées des bacs et scotchées.

Un bac présentant trop d'erreurs se voit refusé : un scotch est mis en travers du couvercle. Le camion ne le collectera pas.

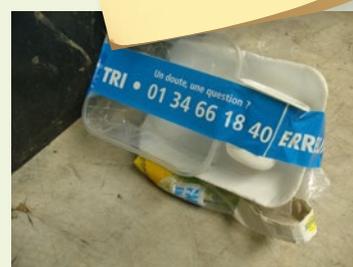
Des fiches d'information sont déposées dans les boîtes à lettres des habitants pour les informer de la qualité du tri constatée.

Que faire des erreurs de tri déposées à côté de votre bac ?

Les déchets sortis de votre bac et entourés d'un scotch bleu doivent être déposés dans votre bac à ordures ménagères.

Que faire si votre bac a été refusé ?

Le bac doit être trié à nouveau et présenté à la prochaine collecte sélective.



COMMUNICATION EN PORTE A PORTE

Les ambassadeurs de tri se déplacent au quotidien chez les habitants dont le bac de collecte sélective a été refusé par les équipiers de collecte. Ces actions en porte à porte sont un moment d'échange permettant de revoir les consignes de tri à respecter.

ANIMATIONS

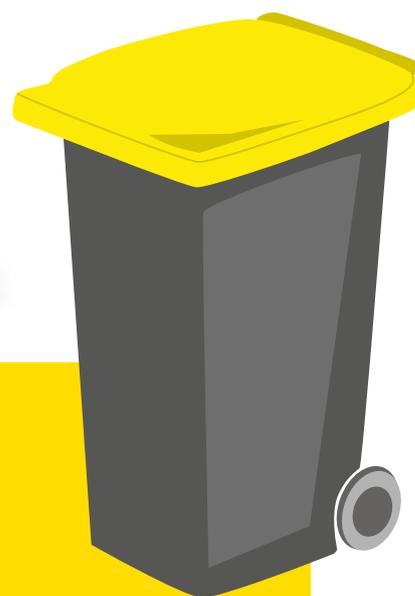
Au cours de la période scolaire, les ambassadeurs du tri vont à la rencontre des écoliers du primaire.

A travers des activités ludiques, les enfants sont sensibilisés aux gestes du tri ainsi qu'au recyclage des déchets.

Le syndicat participe régulièrement aux manifestations environnementales se déroulant sur son territoire.

C'est l'occasion de venir nous rencontrer et de discuter de la collecte, du tri ainsi que du recyclage des déchets.





Dans le bac jaune, vous pouvez déposer uniquement :

- Les bouteilles et les flacons en plastique
- Les « cartonnets »
- Les briques alimentaires
- Les boîtes métalliques (boîtes de conserve, canettes)



Seuls les journaux, les revues/magazines et les prospectus doivent être déposés dans le bac à couvercle bleu. Pensez à retirer les films plastiques qui les entourent et à les déposer avec les ordures ménagères.

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

Mél. : smirtom@smirtomduvexin.net
www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :

